

Séance du 24 juin 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans plusieurs quartiers – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

Rapporteur : Patrice Pattée

La Ville s'est engagée depuis plus de dix ans dans un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux aériens électriques, de vidéocommunication et de télécommunication sur le territoire de la commune, en collaboration avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et ERDF. C'est ainsi que depuis 2001 les réseaux aériens ont été enfouis sur 9,6 km de voies dans l'ensemble des quartiers. Ces travaux permettent de libérer les trottoirs pour le confort des piétons, limiter les risques liés aux intempéries et améliorer l'esthétique des quartiers.

L'enfouissement des réseaux s'accompagne d'une nécessaire rénovation de l'éclairage public, souvent vétuste, permettant l'installation de dispositifs plus économes en énergie. Les trottoirs ouverts dans le cadre des travaux d'enfouissement sont également repris.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le SIPPAREC et ERDF, qui arrive à échéance en 2019, le financement de l'enfouissement des réseaux électriques est entièrement pris en charge par ces derniers. Après 2019 en revanche, il n'est pas exclu que la Ville doive participer au financement de l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications), la majeure partie reste à la charge de la Ville.

La Ville a ainsi sollicité le SIPPAREC, pour que ce dernier réalise l'enfouissement des réseaux aériens des quartiers suivants, sur 4,6 km :

- Quartier des Coudrais : rue Achille Garnon, rue du Lycée, rue Michel Voisin (section nord), avenue du lieutenant Jean Massé, rue Lakanal, sentier des Coudrais,
- Quartier « Président Franklin Roosevelt » : avenue du Président Franklin Roosevelt, rue de Seignelay, rue Michel Voisin (section sud),
- Quartier des Coudrais et des Blagis : rue Maurice Ravel, rue de Bagneux, rue des Coudrais, rue du Docteur Roux, rue Jean-Louis Sinet,
- Quartier Robinson : avenue de la Gare, boulevard Desgranges, rue Bertron, rue de la Flèche, rue du Maréchal Foch.

Le calendrier prévisionnel prévoit un engagement des études et enquêtes riverains pour l'année 2015, pour une réalisation des travaux de fin 2015-début 2016 à fin 2017.

A l'issue de ces opérations, il restera 3,7 km de voies dont les réseaux resteront à enfouir entre 2017 et 2019, essentiellement dans le quartier des Chéneaux.

Pour une bonne coordination des opérations, il est proposé d'organiser les interventions de la façon suivante :

- le SIPPAREC assure la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques aériens, dont il est propriétaire depuis 2001,

- la Ville délègue au SIPPAREC la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des autres réseaux : télécommunications et vidéocommunications, génie civil pour la rénovation de l'éclairage public (tranchée, câble de terre, fourreau),
- la Ville conserve quant à elle les opérations de rénovation de l'éclairage proprement dites (massifs, passage des câbles, candélabres et lanternes, dispositifs de variation de puissance).

Il est précisé par ailleurs que la Ville ne crée pas de réseau de télé ou vidéo communication spécifique « Ville », en raison notamment de l'initiative du Département et des opérateurs privés qui déploient un réseau de très haut débit.

Pour chaque quartier, le SIPPAREC propose ainsi :

- une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux par laquelle la Ville lui délègue la maîtrise d'ouvrage sur les enfouissements des réseaux autres que ceux d'électricité,
- deux conventions financières fixant les modalités de participation de la Ville aux opérations d'enfouissement des réseaux de télécommunications (réseaux Orange) d'une part, de vidéocommunication (NC Numericable) d'autre part.

Le SIPPAREC rappelle par ailleurs que le coût de l'enfouissement des réseaux électriques est entièrement à sa charge ou celle d'EDF.

Les dépenses à la charge de la Ville pour le programme pluriannuel sont estimées à :

- 1 290 700 euros TTC pour l'ensemble des études et travaux d'enfouissement des réseaux autres que les réseaux d'électricité d'une part et l'intervention du SIPPAREC, d'autre part,
- 1 424 000 euros TTC pour les travaux complémentaires d'éclairage public.

Les opérateurs de télécommunication et de vidéocommunication participent aux opérations d'enfouissement selon les conventions cadres conclues entre les opérateurs et le SIPPAREC, lorsque les lignes aériennes de communication ont en tout ou partie des supports communs avec les réseaux électriques : les opérateurs fournissent alors le matériel et financent pour 82 % les études et travaux de câblage.

Les opérations de rénovation de l'éclairage public sont éligibles à une subvention du SIPPAREC pour les luminaires, les appareillages auxiliaires électroniques, les dispositifs de variation de puissance installés en vue de réduire la consommation d'énergie.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et les conventions financières entre la Ville et le SIPPAREC au titre des travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans les quartiers cités ci-dessus, autoriser le maire à signer les dites conventions et d'autoriser enfin le maire à solliciter du SIPPAREC une subvention au taux maximum pour la rénovation de l'éclairage public à réaliser dans le cadre des opérations d'enfouissement.

NB : Les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière peuvent être consultées ou adressées sur demande, auprès de la direction générale des services, par courriel adressé à sceauxinfomairie@sceaux.fr.